

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

Le samedi 23 février 2019, à 8h30, les Présidents des clubs du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

La convocation a été envoyée le Mardi 15 janvier 2019 par mail et mise en ligne sur le site internet du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine Tir à l'Arc.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Président de Club ou leur représentant à l'assemblée sur présentation d'un pouvoir en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Présidents présents ou représentés permettent d'atteindre le quorum. La représentativité des clubs lors des Assemblées est démontrée par l'Annexe 1 en fin du procès-verbal.

Ont été régulièrement invités, présents :

- FFTA : Monsieur Jean-Michel CLEROY (Président)
- CROS : Monsieur Christian CHARTIER, Vice-Président (représentant le Président) délégué « Sport et politiques publiques »

Ont été régulièrement invités, absents et excusés :

- RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE : Monsieur Alain ROUSSET
- DRDJSCS NA¹ : Monsieur Patrick BAHEGNE
- CROS : Monsieur Philippe SAID (Président)

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie TOVO, en qualité de Président.

Il est précisé que le rapport du Président, le rapport de gestion du Président, les textes des projets de résolutions AG, le rapport du commissaire aux comptes, le budget prévisionnel ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des licenciés, au siège de gestion, mis en ligne sur le site et transmis par mail à l'ensemble des Présidents de club, le lundi 11 février 2019.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale doit délibérer sur l'ordre du jour.

¹ Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle Aquitaine

✚ Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- **Avant l'ouverture de l'AG :**
 - **Accueil et émargement des participants**
 - **Vote :**
 - Poste(s) à pourvoir au CRNATA (1 poste à pourvoir)
 - Représentant(s) FFTA (5 représentants FFTA)

- **Ouverture de l'AG :**
 - **Mot du Président du CRNATA (M. JM TOVO)**
 - **Point sur les Commissions + Budget 2019**
 - **Présentation du plan d'actions**
 - **Résultat des votes**
 - **Résolutions et votes :**
 - Comptes clos 2018
 - Affectation du résultat en fond associatif
 - Rapport du CAC
 - Maintien des cotisations régionales
 - Plans d'actions
 - Budget 2019
 - Élu(s) des représentants aux élections de la FFTA
 - Élu(s) au Comité Directeur du CRNATA
 - **Questions diverses posées par écrit**
 - **Cérémonie :**
 - Prestations de serment
 - Remise de médailles
 - Podiums des internationaux
 - **Mot des invités, présents :**
 - **Vice-président du CROS NOUVELLE AQUITAINE (M. C. CHARTIER)**
 - **Président de la FFTA (M. JM CLEROY)**

Le bureau préside l'Assemblée, présente les divers rapports et propositions. Il ouvre la discussion sur chaque sujet, défend les projets et remanie si besoin suite aux échanges avec les représentants des clubs. Il en retire des résolutions identiques ou remaniées qui seront successivement mises aux voix.

En annexe, les thèmes abordés lors de l'Assemblée Générale et les rapports des commissions.

MOT DU PRÉSIDENT DU CRNATA (M. JM TOVO)

Deux défis majeurs pour le mouvement sportif : la fusion et la nouvelle gouvernance du sport.

Premier défi : En regardant de près le découpage des nouvelles régions, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes représentent à elles seules environ la moitié du territoire national. De par sa surface, tout en longueur de notre région, la communication, les déplacements apportent de nombreuses difficultés en termes de risques de la circulation, de coûts, de kilomètres parcourus.

Malgré tout, après deux années de fonctionnement, si tout n'est pas parfait, nous sommes en train de trouver une certaine cohérence.

Économiquement la situation financière de notre comité tend à l'équilibre. L'effort accepté par nos licenciés sur le montant du coût de la licence a été bénéfique. Malgré les baisses de subventions pour l'ensemble du mouvement sportif, les comptes de notre association avec une gestion affinée devraient nous permettre de trouver la stabilité financière en 2019.

Les membres des commissions continuent à mieux se connaître et à travailler ensemble. Il est de la responsabilité de chacun de faire les efforts nécessaires pour atteindre une plus grande cohésion.

Deuxième défi : la nouvelle gouvernance du sport. Ce changement radical peut annoncer la fin de la loi 1901 qui régit nos fonctionnements associatifs reposant sur les principes du bénévolat. Le tout professionnalisme va-t-il prendre le pas sur cet engagement culturel majeur du don de soi. Un débat va s'engager avec notre Président Jean-Michel CLEROY, il nous apportera sa vision et son expertise. Le financement de notre région, de nos départements et de nos clubs sera un défi majeur à relever par notre Fédération. J'ai toute confiance en notre Président pour défendre au mieux les intérêts du tir à l'arc.

Je vous remercie tous pour votre participation, votre engagement et tout particulièrement notre Président de Fédération Jean-Michel CLEROY de sa présence.

POINT SUR LES COMMISSIONS + BUDGET 2019

COMMISSION ARBITRES (Jean-Luc ROUDIER)

- Moyenne d'âge relativement élevée des arbitres.
- Hausse sensible des nouvelles candidatures hormis en Nature/3D.
- Renforcement du nombre de formateurs.
- Établissement des calendriers complexes (nombre important de concours et cumul sur un même week-end) mais une bonne volonté notable des arbitres.
- Réunion annuelle obligatoire bien suivie dans son ensemble.
- Évolution de l'examen vers moins de par cœur et plus d'utile et de manière de faire.

COMMISSION CALENDRIER (Jean Denis BEAUVAIS)

- Gestion des calendriers au niveau départemental puis régional. Rappel du fonctionnement :
 - Les clubs, après avoir proposé leur date de concours et après approbation par le responsable calendrier du département, saisissent leurs dates sur le site de la FFTA. Les clubs ont en général 1 mois pour saisir les dates.
 - Puis, les CD ont 15 jours pour modifier et valider.
 - Enfin le CRNATA via la commission calendrier peut apporter des modifications au calendrier si nécessaire ou suite à une demande d'un CD. La commission valide le calendrier qui devient définitif. Après cette action toute demande de report, ou annulation de date déclenche une pénalité pour le club organisateur.
- Maintien de l'outil basé sur « Google Sheets » permettant une visualisation globale et accessible depuis le site internet.
- Proposition de réunir les responsables départementaux pour définir un fonctionnement commun.

COMMISSION ÉQUIPEMENT (Nadine SECHET)

- RAS

- ✚ **COMMISSION DISCIPLINE** (Nathalie MONIN)
 - RAS

- ✚ **COMMISSION COMMUNICATION-PARTENARIAT-PROMOTION** (Patrick BOUTON)
 - Support de communication privilégié :
 - Site internet.
 - Page Facebook (en progression constante).

 - L'objectif est d'améliorer la lisibilité et l'attrait des compétitions régionales :
 - Acquisition de support visuel.
 - Tenues spécifiques pour les délégués techniques.
 - Diplômes / Médailles.
 - Achats de matériels.
 - 4 partenaires pour la saison 2019 : Héraclès Archerie, Limousin Archerie, Mon archerie et Spine Archerie.
 - Actuellement seuls les championnats régionaux jeunes bénéficient de dotations en matériel. Une réflexion est menée pour que les adultes en bénéficient également.

- ✚ **COMMISSION FÉMININE ET DÉVELOPPEMENT** (Milady FRASSON)
 - Saison 2018:
 - Formation gratuite d'Entraîneur pour 4 féminines
 - 4 projets retenus dans le cadre du développement du sport au féminin
 - Tournoi interentreprises féminin.
 - Rassemblement d'un public féminin atteint du cancer.
 - Rassemblement d'un important nombre de féminine lors d'une journée de découverte.
 - Promotion du sport au féminin.

 - Saison 2019 :
 - Formation d'entraîneur féminin
 - Sport au féminin
 - Projet Amazone
 - Conférence le 9 mars « Intégration des dames atteintes du cancer du sein. »

- ✚ **COMMISSION FORMATION** (Jean-Luc PELLEGRINI)
 - Éventail très large des formations proposées :
 - Assistant Entraîneur
 - Entraîneur Fédéral (stage de préparation)
 - Entraîneur Fédéral
 - Entraîneur Fédéral (suivi N+1)
 - Module Complémentaire « Performance »
 - Module Complémentaire « Poulies »
 - Module Complémentaire « Poussin »
 - Formation continue diverse
 - Accueil du public en situation de handicap
 - Plateau technique

 - Saison 2019 :
 - Afin de mieux connaître et prendre en compte les besoins des divers acteurs du tir à l'arc, un questionnaire va être initié. Cela permettra d'envisager des axes d'amélioration.
 - Un questionnaire sur le site du comité va être créé afin que les stagiaires puissent donner leurs avis et sentiments sur les formations.

- ✚ **COMMISSION RECORD ET PERFORMANCES** (Yann MORON)
 - Nombreux Records/Performances dans les 7 Disciplines !
 - Remontés à 95%.

- ✚ **COMMISSION STRUCTURATION ET LABELLISATION** (Patrick NOURISSON)
 - La validité pour les clubs Labellisés "Fédéral" et "Citoyens" expire le 31.08.2020.
 - 57 clubs labellisés/131 clubs :
 - 13 labels Or, 17 labels Argent, 27 labels Bronze.
 - 10 clubs sont labellisés « clubs citoyen du sport »

✚ **COMMISSION SPORTIVE** (Bernard LAFITTE)

Partie CIBLES ANGLAISES (Patrick NOURISSON)

- **COMPÉTITIONS RÉGIONALES :**
 - Aucun club pour organiser la Coupe Régionale TAE.
 - Nouveau quotas pour le Championnat Régional Salle.
 - Création d'un challenge Jeunes N.A.
- Club ETAF/ETANA (à l'issue saison 2018) :
 - 4 clubs ETAF : ARCACHON - ARDIN - BOÉ - LESCAR
 - 2 clubs ETANA : AUROS – RUELLE
 - Réflexion sur la possibilité de label ETANA pour les clubs « Parcours ».
- **CONSEILLERS TECHNIQUES :**
 - Suivis en clubs.
 - Suivis en compétitions.
- **STAGES JEUNES :**
 - Stage de la Toussaint.
 - Stage des vacances de printemps.
 - Stage matériel.
- **STAGES/FORMATIONS SPORTIF :**
 - Réflexion sur de nouvelles formules.

Partie PARCOURS (...):

- Une réflexion est en cours pour un nouveau fonctionnement.

✚ **COMMISSION TRESORERIE** (Jean-Luc PELLEGRINI)

COMPTES 2018 :

• Total des Charges (hors comptes 8) :	230 027 €
• Total des Produits (hors comptes 8) :	216 415 €
• Résultat :	- 13 612 €
• Produits :	
• Part « comité » sur les licences (période de septembre à décembre 2018) :	+ 10 189 €
• Recettes des inscriptions :	+ 3 570 €
• Subventions d'État (-6 650 €), Fédérale (=) et Régionale (+4 500 €) :	- 2 150 €
• Charges :	
• Fournitures administratives :	- 3 114 €
• Diminution des frais kilométriques :	- 4 280 €
• Frais de restauration (davantage de stage jeunes) :	+ 2 040 €
• Achat et participation à l'achat des tenues des arbitres :	+ 6 651 €
• Le Comité Régional a amélioré son fonctionnement :	
• Le résultat 2017 : - 25 122 €	
• Le résultat 2018 : - 13 612 € (sans l'achat du véhicule)	

BUDGET 2019 :

- Équilibre budgétaire (hors comptes 8) : 246 730 €
- Par :
 - Augmentation du nombre de cotisations ou d'adhérents
 - Achat d'un véhicule.
 - Amélioration des dépenses. (suite)
- En chiffres vis-à-vis de l'année 2018 :

AXES	GAIN	PERTE	RÉSULTAT
Sponsoring CA		- 1 000 €	- 1 000 €
Achat matériel POITIERS		- 1 000 €	- 1 000 €
Subvention CNDS		- 2 600 €	- 2 600 €
Subvention Région	+ 8 000 €		+ 8 000 €
Achat véhicule	+ 4 000 €	- 2 500 €	+ 1 500 €
Tenues des arbitres	+ 6 000 €	- 1 800 €	+ 4 200 €
Arrêt du salon vivons	+ 3 300 €		+ 3 300 €
Évolution cotisations	+ 1 400 €		+ 1 400 €
Opération neutre gros matériel	+ 30 000 €	- 30 000 €	0 €
			13 800 €

PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS

STAGES JEUNES + SUIVI FRANCE	
Objectif(s) :	- Favoriser l'entrée d'un nombre conséquent d'archers dans les pôles Espoirs et surtout Pôles France Relève.
Action(s) :	- 5 stages régionaux sont organisés avec 2 au CREPS de Poitiers et 3 au Centre Régional de tir à l'arc à Boé.
TRJ + COMPETITIONS ANNEXES	
Objectif(s) :	- Faire progresser le niveau de jeu général des jeunes Néo-Aquitains. - Permettre aux jeunes de pouvoir accéder aux disciplines de référence organisées par la Fédération, le tir olympique avec 3 grandes manifestations avec les Tournois Nationaux Jeunes et le Championnat de France qui conclut la saison.
Action(s) :	- Proposer des compétitions regroupant les meilleurs archers régionaux.
ARBITRES : Formation et suivi de compétences	
Objectif(s) :	- Maintenir un niveau de qualité en ce qui concerne les arbitres en exercice d'une part et enrichir l'équipe arbitrale de l'autre.
Action(s) :	- Former de nouveaux arbitres, acteurs indispensables au bon déroulement des compétitions régionales aussi bien que locales. - Former des formateurs pour augmenter le potentiel des départements.
PLATEAUX TECHNIQUES	
Objectif(s) :	- Évaluer et conseiller les entraîneurs des risques à court moyen et long terme de traumatologie, dus au poids et à l'augmentation de puissance pour les jeunes archers en 1ère et 2ème année de licence.
Action(s) :	- Organiser 4 plateaux techniques dans la région.
SPORT POUR TOUS : Accueil du public en situation de handicap	
Objectif(s) :	- Sensibiliser les encadrants à l'accessibilité, l'expression et la compréhension du handicap. - Offrir la possibilité de vivre la passion du sport dans un environnement adapté. - Favoriser l'insertion sociale.

Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser un flyer et créer des courtes vidéos avec des sportifs de Haut-Niveau en situation de Handicap, des formateurs et des intervenants spécialisés sur le Handicap. - Organiser des journées individualisées dans des clubs visités par nos conseillers techniques et un week-end de formation. - Effectuer des rassemblements de proximité avec des sportifs de Haut-Niveau en situation de Handicap. - Déplacer nos Conseillers Techniques sur un Championnat de France Handi qui se déroule en Nouvelle-Aquitaine afin de faire de la promotion.
FORMATIONS FEDERALES	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de l'ensemble des clubs en formant des entraîneurs bénévoles par l'organisation de plusieurs formations.
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser plusieurs types de formations : <ul style="list-style-type: none"> o Assistant Entraîneurs : 3 formations d'un weekend sur 3 lieux o Entraîneur Fédéral (stage de prépa) : 2 formations d'une journée sur 2 lieux o Entraîneur Fédéral : 2 formations de quatre week-ends + examen sur 2 lieux o Entraîneurs Fédéral (suivi N+1) : 2 formations d'une journée sur 2 lieux o Module Compl. "Performance" : 2 formations de deux journées sur 2 lieux o Module Compl. "Poulies" : 2 formations d'un weekend sur 2 lieux o Module Compl. "Poussin" : 2 formations d'une journée sur 2 lieux
FORMATION FEMININES : Valorisation des entraîneurs féminins	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de féminines en formation Entraîneur. - Favoriser l'accès à la formation.
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité de la formation.
SPORT FEMININ : Soutien des clubs pour des actions tournées vers le public féminin	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le sport au public féminin. - Augmenter le nombre de pratiquantes.
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Aider financièrement les clubs initiant des projets tournés vers le public féminin.
SPORT SANTE : Projet Amazone (cancer du sein)	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer le contact aux personnes souffrantes d'une maladie grave comme le cancer du sein. - Aider les clubs à organiser à leur niveau ce type d'action en ayant un cadre légal.
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Former le responsable ainsi qu'un cadre avec une formation dispensée par la Fédération Française. - Réaliser une conférence/stage afin de familiariser les entraîneurs des clubs NA à cette initiative. - Développer des aides comme des suivis en club, la création et diffusion de plaquette, etc.
DIR PJJ : Action envers des mineurs ayant commis des actes de délinquance.	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le tir à l'arc dans la réinsertion par le sport de mineurs ayant commis des actes de délinquance..
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à deux évènements initiés par la DIR PJJ. - Reconduire la convention. - Identifier les clubs pouvant accueillir ce type de public. - Accompagner les clubs, les formateurs et les bénévoles.
ACQUISITION DE MATÉRIEL : Achat de gros matériel	
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Investir dans de la grosse ciblerie. - Mettre à disposition cet investissement aux divers clubs de Nouvelle-Aquitaine. - Permettre de développer plusieurs disciplines comme le Tir à l'Arc Extérieur, Tir 3D, Tir parcours, etc. Nous souhaitons acquérir ce matériel pour soutenir l'ensemble de nos disciplines.
Action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Servir sur les compétitions régionales, Tir Olympique, Tir à l'Arc Extérieur, Tir 3D, ... avec des cible booster, un jeu de cible 3D, Egerton,... - Soutenir l'achat des clubs à l'acquisition de grosse ciblerie.

RESOLUTIONS PRISES ET VOTEES

Nombre total de voix inscrites pour le comité régional : 494 voix.

Nombre de voix disponibles : 295 voix.

Les scrutateurs désignés sont :

- BARDARY Marion (Cestas)
- BARRIERE Monique (Cestas)
- DURANTEAU Jacques (Marmande)
- NOURISSON Patrick (Mazières en Gatine)

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -13.612,26 euros.

L'Assemblée Générale **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale, **donne** aux membres du Comité Directeur, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Vote à mains levées :

Pour : 290 voix.

Abstention : 5 voix.

Contre : 0 voix.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale **décide** d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à **-13.612,26 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice

-13.612,26 euros

Affectation

À *Fond associatif et Autres réserves*

Fond associatif et Autres réserves, soit

-13.612,26 euros

Total

-13.612,26 euros

-13.612,26 euros

Rappel des dividendes distribués : L'Assemblée Générale **prend acte** qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre que ce sont des fonds associatifs.

Vote à mains levées :

Pour : 295 voix.

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir lu le rapport spécial du commissaire aux comptes et entendu que les comptes ont été certifiés sans réserve, **approuve** des conclusions dudit rapport.

Vote à mains levées :

Pour : 295 voix.

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le maintien des cotisations concernant la part Comité sur les licences, l'**approuve** :

CATEGORIES	Nouveaux Tarifs
ADULTE Pratique en compétition	23.00 €
ADULTE Pratique en club	23.00 €
ADULTE Pas de pratique	18.00 €
Jeune	17.00 €
Poussin	10.00 €
Découverte	3.00 €
Convention Handi FFH	2.00 €
Convention Handi FFSA	2.00 €

Vote à mains levées :

Pour : 295 voix.

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du plan d'actions proposé au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et au CNDS, **valide** les demandes de subvention.

Vote à mains levées :

Pour : 295 voix.

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2019, **approuve** le budget tel qu'il a été présenté.

Vote à mains levées :

Pour : 290 voix.

Abstention : 5 voix.

Contre : 0 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, **a élu** les délégués qui représenteront le Comité Régional aux élections de la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA).

Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Fédération, un appel à candidature a été fait, pour 5 délégués à élire.

Se sont portés candidats avant la date limite fixée au 27 janvier 2019 :

- ARNOLD VIRGINIE
- BARATAUD Corentin
- BOUTON Patrick
- NOURISSON Patrick
- RIBES Alexandre

Sont élus au scrutin majoritaire :

- **ARNOLD Virginie**, 292 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention(s).
- **BARATAUD Corentin**, 292 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention(s).
- **NOURISSON Patrick**, 288 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention(s).
- **BOUTON Patrick**, 287 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention(s).
- **RIBES Alexandre**, 285 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention(s).

Le vote a eu lieu à bulletin secrets :

Suffrages exprimés : 295 voix.

Abstention : 0 voix.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, a élu le nouveau membre du conseil administration, appelé « Comité Directeur », vis-à-vis du (des) place(s) vacante(s) pour une durée de 4 années moins l'(les) année(s) écoulée(s) (ici 2 années).

Se sont portés candidats avant la date limite fixée au 27 janvier 2019 :

- YVON Mikael

Résultat(s) du vote :

- YVON Mikael, 293 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention(s).

Est élu au scrutin majoritaire : **YVON Mikael**

Le vote a eu lieu à bulletin secrets

Suffrages exprimés : 295 voix

QUESTIONS DIVERSES POSÉES PAR ÉCRIT

Monsieur SCHREIBER François : *Qu'en est-il de l'aide financière ou matérielle pouvant être accordée au petit club ? Pour information, suite à un très gros orage l'été dernier, nous avons perdu tous nos Stramit lors de l'organisation d'une manche de DR à Chauvigny.*

L'aide financière (ou matérielle) proposée par le Comité Régional concernera prioritairement les clubs qui organisent des Compétitions régionales.

Madame VIOLEAU Vanessa : *Un de mes archers a suivi une formation Entraîneur l'an dernier. Il a loupé un week-end de formation suite à [un problème]. Comme il a loupé un week-end de formation, on lui a refusé l'examen. J'ai fait réclamation auprès du Comité et il devait revenir vers moi. À ce jour, aucune réponse. Où est-ce que ça en est ? Remboursement de la formation ou obtention du diplôme ???*

M. Philippe ORTONO (Conseiller Technique Régional) a rencontré M. VIOLEAU Fabrice. Suite à la discussion, M. Philippe ORTONO doit lui faire une proposition pour rattraper son absence.

Monsieur ECHOUARD Jean-Pierre : *En tant qu'arbitre responsable du département de la Vienne, je relaye une question de notre réunion des arbitres Vienne et Deux-Sèvres. Serait-il possible d'organiser des réunions par Zone pour le recyclage. Ex Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin. Nous pourrions également faire des regroupements Poitou-Charentes et Limousin. Par contre plus de réunion de recyclage.*

Cette question relève de l'autorité du PCRA qui doit posséder une vision « Nouvelle-Région ». Elle doit être abordée en réunion annuelle des arbitres et ne peut pas être débattue en Assemblée Générale.

Madame ESTACHY CLAUDIE : *Serait-il possible de recentrer un peu toutes les épreuves régionales, championnats individuels et épreuves par équipes ? Les frais sont conséquents pour les clubs, et les archers se lassent... Des clubs n'osent pas demander ces épreuves, par crainte de ne pas respecter le cahier des charges, et celui-ci n'est pas toujours respecté par les clubs organisateurs de ces épreuves... Y a-t-il des sanctions ?*

La commission sportive fait son maximum pour répartir au mieux les épreuves régionales et la répartition des équipes. La difficulté est importante vis-à-vis du nombre de club organisateur et de leur capacité d'accueil sur un pas de tir. Il n'y a pas de sanctions mais plutôt une aide à l'amélioration.

Monsieur DAVID Philippe : *Serait-il possible de réduire les délais pour la diffusion des bilans de la saison antérieure, et des prévisionnels des saisons à venir. Nous sommes aujourd'hui le 06 Février et toujours rien n'est paru pour une AG le 23 Février, nous ne sommes que des bénévoles et pour étudier ses bilans, nous avons des impératifs de temps (uniquement le week-end).*

Les bilans financiers ont été transmis 2 semaines avant l'Assemblée Générale. Le temps de clôturer les comptes par le Comité, être audité par le cabinet et être certifié par le commissaire aux comptes, il est difficile de faire mieux.

CÉRÉMONIE

- Prestation de serment :

NOM	PRÉNOM	CLUB
DUBOURG	ANTOINE	AMBARES
MARCHAL	ASCELTIS	TALLUD
DESCOLAT	JEAN-PIERRE	SAINT PIERRE DU MONT
GOURVENEK	YANN	AZUR
EMERY	PIERRE-MIKAËL	PESSAC
FLAGET	ERIC	BOUCAU TARNOS
LADEVESE	BRUNO	ANGLLET

- Remise de médailles : Valorisation du Bénévolats - Récompenses

CATEGORIE	NOM	PRÉNOM	MEDAILLE
ENTRAINEUR	GLEYZE	JACQUELINE	BRONZE
DIRIGEANT	BARRIERE	MONIQUE	ARGENT
	ECHOUARD	JEAN-PIERRE	BRONZE
	GABORIT	PATRICE	BRONZE
ARBITRES Remises en octobre 2019	FREUND	GENEVIEVE	BRONZE
	DELLANDREA	ROGER	BRONZE
	GOULLETTE	LIONEL	BRONZE

- Podiums internationaux :

COMPETITION	LIEU	PÉRIODE	NOM	PRÉNOM	CLUB
Jeux méditerranéens	Espagne	Juin 2018	BARDARY	MARION	CESTAS
Championnat d'Europe Para-Archery	République Tchèque	Août 2018	CHUPIN	JULIE	RUELLE
			GUERIN	MAXIME	ROCHEFORT
Championnat d'Europe 3D	Suède	Sept 2018	FRADIN	NATHAN	MANSLE

MOT DES INVITES, PRESENTS

- ✚ **Vice-président du CROS NOUVELLE AQUITAINE** (M. Christian CHARTIER), *délégué « Sport et politiques publiques »* :

Il rappelle la mission de représentation du mouvement sportif qu'a le CROS. Un groupement d'employeur est à disposition des clubs, Comités départementaux et Comités régionaux. Une réflexion est également menée sur la mise à disposition de matériel de visioconférence.

Des commissions peuvent venir en aide aux structures, il ne faut pas hésiter à les consulter.

- ✚ **Président de la FFTA** (M. Jean-Michel CLEROY) :

Mr Jean-Michel CLEROY prend la parole. Il rappelle les difficultés des nouvelles grandes régions face au regroupement et à leur étendue.

En suivant, les informations sur les directives nationales :

L'agence :

Le projet de convention constitutive de l'agence était à l'ordre du jour de la première réunion du comité de préfiguration le 13 février.

Pour mémoire, les parties prenantes sont les collectivités locales (Ass. des maires de France, des Régions), le mouvement sportif (CNOSF et CPSF), l'État (les préfigurateurs), et le monde économique (MEDEF).

Les échanges doivent se poursuivre jusqu'au 19 mars prochain, date d'une assemblée générale extraordinaire du CNOSF.

L'agence (ANS) sera ainsi créée le 2 avril prochain.

Le soutien des projets fédéraux (ex CNDS) :

Au plus tard en 2020 les fédérations devront mettre en place leur projet fédéral, et gérer ces fonds.

2019 sera une année de transition avec des fédérations qui auront fait acte de candidature pour anticiper cette nouvelle démarche.

La fédération déposera son dossier de candidature pour la gestion dès 2019. Beaucoup d'incertitudes à ce jour comme le montant des aides allouées à notre discipline... Mais nous devons anticiper cette gestion ; les modalités d'obtention, la mise en place de critères, la validation, la gestion, l'évaluation, les ressources humaines, le tout en conformité avec le projet sportif fédéral.

Cette étape est la première pierre de la nouvelle gouvernance du sport. Elle devrait permettre aux fédérations d'accompagner les clubs vers un déploiement de leur projet fédéral.

En conclusion, le Président rappelle l'importance d'être présents dans les instances (CDOS – CROS...) le Comité Régional est déjà très impliqué dans les instances fédérales (élu ou membres de commission).

La Fédération mène une réflexion pour aider les grandes régions (comités).

Une campagne vient d'être lancée avec le sport scolaire.

Il faudra être vigilant, l'état souhaite que le monde associatif se professionnalise, mais attention à la concurrence avec le milieu professionnel (salles de sport...)

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président,

COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
de TIR à L'ARC

siège Social : 2 Av. de l'Université
33400 - TALENCE
siège Administratif : Château d'Allot
17750 - MOC

09 69 80 33 56

contact@arc-nouvelle-aquitaine.org

Jean-Marie TOVO

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 FEVRIER 2019****ANNEXE AU PROCES VERBAL****Annexe 1 : Représentativité des clubs**

CODE FFTA	NOM STRUCTURE	NOM ABREGÉ	VOIX	Présent(s) Représenté(s)
1047151	L'ARC D AGNAC	AGNAC	1	
1017015	LES ARCHERS AIGREFEUILLAIS	AIGREFEUILLE	3	
1047140	CLUB ARCHERS AIGUILLONNAIS	AIGUILLON	2	
1019048	ARCHER CLUB AIXOIS	AIX AC		
1033100	ASSOCIATION SPORTIVE AMBARESIENNE	AMBARES	7	OUI
1033102	A C S L ARCHERS D'ANDERNOS	ANDERNOS	6	OUI
1016012	ARC CLUB ANGOUMOISIN	ANGOULEME	5	
1079182	LES ARCHERS DE L'AUTIZE	ARDIN	5	OUI
1079181	CGNIE DES ARCHERS D HAUTIBUS	ARGENTON LES VALLEES	1	
1033109	LES ARCHERS D'ARSAC	ARSAC	4	OUI
1023049	LES ARCHERS DE LA DAME A LA LICORNE	AUBUSSON	1	OUI
1017028	FOYER RURAL D'AULNAY	AULNAY DE SAINTONGE	2	OUI
1033110	LES ARCHERS D'AUROS	AUROS	4	
1017036	LES ARCHERS DE RHO	AYTRE	4	
1040125	ARCHERS D'AZUR	AZUR	3	OUI
1016010	M.J.C. SECTION TIR A L'ARC	BARBEZIEUX	3	
1033108	ARCHERS DU BASSIN D'ARCACHON	BASSIN D'ARCACHON	9	OUI
1033080	AMICALE ET PATRONAGE DE BEGLES	BEGLES	1	
1024055	CIE ARCHERS DE CYRANO BERGERAC	BERGERAC	1	
1064163	LES ARCHERS DE LA HUMADE	BIARRITZ	9	OUI
1040120	BISCARROSSE OLYMPIQUE	BISCARROSSE	3	OUI
1033116	INDIAN'S ARC	BLANQUEFORT	9	OUI
1047144	ARCHERS DE BOE	BOE	10	OUI
1033093	LES ARCHERS DE GUYENNE	BORDEAUX	4	
1064169	ASS SPORT ET CULT TURBOMECA	BORDES ASCT	1	
1064167	S.I.C.S.- B.T TIR A L'ARC	BOUCAU TARNOS	6	OUI
1019047	CIE DES ARCHERS DE BRIVE	BRIVE LA GAILLARDE	5	OUI
1033081	ARCHERS DES DUCS D'EPERNON	CADILLAC	7	
1033097	LE BLASON CAMBLANAIS	CAMBLANES ET MEYNAC	7	OUI
1047155	LES ARCHERS DU CASTEL	CASTELMORON SUR LOT	1	
1033070	LES ARCHERS DE LA LANDE CASTELNAUDAISE	CASTELNAU DE MEDOC	3	OUI
1087204	CIE DES ARCHERS VALLEE TENEBREUSE	CAVT	1	
1033091	S.A.G.C. SECTION TIR A L'ARC	CESTAS	9	OUI
1024066	LES ARCHERS DE CHAMPCEVINEL	CHAMPCEVINEL	2	
1086194	C.S.A.D.- C TIR A L'ARC	CHATELLERAULT	1	
1086188	LES ARCHERS D'HARCOURT - CHAUVIGNY	CHAUVIGNY	4	
1033071	COMPAGNIE DES ARCHERS DE BACCHUS	CISSAC MEDOC	1	

1016007	1ERE CIE D'ARCHERS DE COGNAC	COGNAC	5	OUI
1079179	ARCHERS DU PIED DU ROY	COURLAY	4	OUI
1047149	LES ARCHERS DES CENTS TOURS	DAMAZAN	1	
1040124	LA JEANNE D'ARC DE DAX	DAX	7	OUI
1024069	LES ARCHERS D'EYMET	EYMET		
1033073	ARC AVIA CLUB DE BORDEAUX	FLOIRAC	1	
1047206	ARC CLUB FUMEL VALLEE DU LOT	FUMEL	0	OUI
1033104	LES ARCHERS DE GAURIAC	GAURIAC	3	
1040129	LES ARCHERS DE L'ADOUR	GRENADE-SUR-L'ADOUR	2	
1023050	CIE DES ARCHERS GUERETOIS	GUERET	4	
1040135	ARC GETMAU	HAGETMAU	6	
1086191	LES ARCHERS LA VALLEE DU CLAIN	JAUNAY CLAN	3	
1017025	LES ARCHERS D'HEURTEBISE	JONZAC	2	
1079184	CIE LA FLECHE CRECHOISE	LA CRECHE	3	OUI
1024054	1ERE CIE D'ARC DU PERIGORD	LA FORCE	4	OUI
1017040	LES ARCHERS DE LA MALLOLIERE	LA JARRIE	1	OUI
1033077	ARCHERS DE LA LANDE DE FRONSAC	LA LANDE DE FRONSAC	5	OUI
1024058	LES ARCHERS DE LA DOUBLE	LA ROCHE CHALAIS	1	OUI (Retard)
1017039	1ERE CIE D'ARC D'AUNIS	LA ROCHELLE	5	
1023052	COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAYS SOSTRANIEN	LA SOUTERRAINE	2	
1017033	STE TREMBLADAISE DE TIR	LA TREMBLADE	2	
1040121	ARCHERS DU PAYS D'ORTHE	LABATUT	1	
1064160	LES ROBINS BEARNAIS	LANNEPLAA	3	
1033082	CIE D'ARC DE BLAGON-LANTON	LANTON	2	OUI
1086192	CPA MJC TIR A L'ARC	LATHUS		
1033078	USB TIR A L'ARC LES ARCHERS DU BOSQUET	LE BOUSCAT	8	OUI
1033092	ASSOCIATION SPORTIVE SNECMA BORDEAUX	LE HAILLAN	0	
1033117	LES ARCHERS DU TEICH	LE TEICH	1	
1086193	CIE DES ARCHERS DE L'ENVIGNE	LENCLOITRE	5	OUI
1033090	LES ARCHERS DE LEOGNAN	LEOGNAN	7	OUI
1064170	COMPAGNONS DE L'ARC	LESCAR	8	OUI
1033098	ASL TIR A L'ARC	LIBOURNE	3	
1087203	LIMOGES-COUZEIX ARC CLUB	LIMOGES-COUZEIX	8	OUI
1086197	LA COMPAGNIE DES ARCHERS DU LOUDUNOIS	LOUDUN	4	OUI
1086196	CIE DES ARCHERS DES SIX VALLEES	LUSIGNAN	3	
1087202	CIE D'ARC MAGNAC LAVAL	MAGNAC LAVAL	1	
1019043	CIE DES ARCHERS DE MALEMORT	MALEMORT SUR CORREZE	5	
1016004	LES ARCHERS DU NORD CHARENTE	MANSLE	2	
1017017	LES ARCHERS DU BOIS DINOT	MARANS	7	OUI
1019045	MARCILLAC SPORT NATURE	MARCILLAC LA CROISILLE	2	
1047147	ARCHERS CLUB MARMANDAIS	MARMANDE	6	OUI
1079178	LES ARCHERS DE GATINE - MAZIERES EN GATINE	MAZIERES EN GATINE	2	OUI
1033111	LES ARCHERS DU SAM	MERIGNAC	7	
1040126	CIE DES ARCHERS DE MESSANGES	MESSANGES	2	
1040131	LES ARCHERS DU DONJON	MONT DE MARSAN	6	
1047141	CIE DES ARCHERS DU ROY DE NERAC	NERAC	1	
1017031	ARCHERS DE LA TUBLERIE	NIEUL SUR MER	3	
1079175	COMPAGNIE DES ARCHERS NIORTAIS	NIORT	7	OUI
1064168	ARCHER OLORON CLUB (A.O.C.)	OLORON SRE MARIE	4	
1064162	LA FLECHE ORTHEZIENNE	ORTHEZ	1	
1064166	ARCHERS DU VERT GALANT	PAU VERT GALANT	8	
1033103	LES ARCHERS DE LA GAROSSE	PAUILLAC	1	
1047142	LES ARCHERS DES BASTIDES	PENNE-STSYLVESTRE	3	
1017020	ARCHERS DE COUREILLES	PERIGNY	7	OUI

1024059	LES ARCHERS DU PERIGORD VERT	PERIGORD	0	
1024062	CIE D'ARC DE PERIGUEUX	PERIGUEUX	5	
1033083	ARCHERS DE PESSAC	PESSAC	5	OUI
1087201	LES ARCHERS DICELUY PAIS	PEYRILHAC	1	
1086190	POITIERS LA TOUR A L'OISEAU	POITIERS	5	OUI
1017037	ARCHERS SIRES DE PONS	PONS	3	OUI
1040118	CIE D'ARCHERS PONTENX LES FORGES	PONTENX LES FORGES	4	
1033072	1RE CIE D'ARC DE ST EMILION	PUISSEGUIN	1	
1024061	LES ARCHERS DE L'ETOILE	RIBERAC	2	OUI
1017026	S A R TIR A L'ARC	ROCHFORT SUR MER	8	OUI
1017038	ARCHERS DU ROYAN OCEAN CLUB	ROYAN	3	OUI
1016003	LES ARCHERS DE LA TOUVRE	RUELLE	8	OUI
1086195	CIE ARCHERS DU BOIS D'AMOUR	SAINT BENOIT	4	OUI
1017018	ARCHERS OLERONAI	SAINT GEORGES D OLERON	3	
1017021	LES ARCHERS D'ANGELY	SAINT JEAN D'ANGELY	2	
1033096	ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE	SAINT JEAN D'ILLAC	6	
1087205	ASSOCIATION SPORTIVE	SAINT JUNIEN	4	OUI
1017032	ARCHERS DE RE	SAINT MARTIN DE RE	2	
1033113	ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	8	OUI
1040133	ARCHERS DE SAINT PIERRE DU MONT	SAINT PIERRE DU MONT	3	OUI
1017022	ARC NATURE SAINT SAUVANT	SAINT SAUVANT	3	
1047157	LES ARCHERS DE L'OUSTAU	SAINTE BAZEILLE	2	
1017013	ARCHERS SAINTAIS	SAINTE	9	
1086189	LA FLECHE PICTAVE	SMARVES	5	OUI
1064159	LES ARCHERS DE SOUMOULOU	SOUMOULOU	3	
1033087	LES ARCHERS DE ST CIERS/GIRONDE	ST CIERS/GIRONDE	2	
1017027	LES FRANCS ARCHERS DE LA SEUDRE	ST SULPICE DE ROYAN	1	
1033094	LES ARCHERS DE ST SULPICE ET CAMEYRAC	ST SULPICE ET CAMEYRAC	5	OUI
1033107	LES ARCHERS DU MEDOC	ST VIVIEN DE MEDOC	3	OUI
1047146	ARCHERS DE LA TENAREZE	STE MAURE DE PEYRIAC	4	OUI
1017029	LES ARCHERS D'HELENE	SURGERES	6	OUI
1079177	CIE ARC DE LA TOUR SAINT JACQUES	TALLUD	2	
1079186	COMPAGNIE DES ARCHERS DE LA TREMOÏLLE	THOUARS	7	
1047153	LES ARCHERS DE TOMBEBOEUF	TOMBEBOEUF	1	
1047137	ARCHER CLUB TONNEINQUAIS	TONNEINS	1	
1019041	CLUB ARCHERS TULLISTES	TULLE	5	OUI
1064173	ARCHERS DE LARRUN	URRUGNE	3	
1019044	COMPAGNIE DES ARCHERS DE VENTADOUR	USSEL	3	
1024063	LES FLECHES POURPRES	VILLEFRANCHE DE LONCHAT	4	OUI
1047154	LES ARCHERS DES DEUX RIVES	VILLENEUVE SUR LOT	7	OUI
1017034	COMPAGNIE ARCHERS VIRSON	VIRSON	2	
1086187	CIE DES ARCHERS DU VAL DE VIENNE	VOUNEUIL SUR VIENNE	5	OUI